DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le Mardi Vingt-Deux du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nadia CELINI (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) –MM. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Julien BONDOT – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI (excusée – pouvoir donné à Mme Marie-Antoinette LOLLIA) – M. Ebéné BRIGITTE (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN (excusée – pouvoir donné à M. Fabrice JACQUES – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2016-8S-DAF-81

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DE L'OFFICE DE TOURISME

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2015-10S-DAF-113 en date du 17 décembre 2015 adoptant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu la délibération n° CM-2016-4S-DAF-38 en date du 23 juin 2016 adoptant le compte administratif 2015 de l'office de tourisme ;

Considérant l'excédent dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'affecter en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » une somme de : 1 666,25 €.

Article 2 : De reporter l'excédent de fonctionnement de la section d'investissement au compte "001" Report de la section d'investissement de 20 136,23 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

05 DEC. 2016

Et publication ou notification le

06 DEC. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 22 novembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE DU GOSIER GUADELOUPE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Jean- Pierre DUPONT-

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 DE L'OFFICE DE TOURISME
Date de transmission de l'acte :	05/12/2016
Date de réception de l'accusé de réception :	05/12/2016
Numéro de l'acte :	CM20168SDAF81 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711132-20161122-CM20168SDAF81-DE
Date de décision :	22/11/2016
Acte transmis par :	Ingrid SOUDAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.1. Budgets et comptes 7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)